

Version 2.3 en date du 5 janvier 2012

Vous reconnaissez que toute demande d'enregistrement, souscription et utilisation de Nos services d'enregistrement et de gestion de noms de domaine suppose l'acceptation et le respect, sans restriction ni réserve, des Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, du présent Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num, des Conditions particulières, règles et obligations spécifiques applicables à toute extension concernée telles qu'édictées par les Autorités de Tutelle et les Registres, des conditions particulières des services optionnels accessoires éventuellement souscrits, des tarifs et des conditions et limitations techniques de Nos services détaillées sur Notre site web <http://www.it-num.com> (ci-après désigné ensemble « Nos Contrats » ou le « Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num » ou le « présent Contrat »).

Le présent Contrat est complété par les conditions contractuelles applicables au service « Whois protégé », service optionnel destiné à Vous permettre d'opter pour la diffusion restreinte de Vos coordonnées sur les bases de données publiques (annexe 1).

Nos Contrats sont accessibles en permanence sur Notre site web, et ils Vous sont également présentés lors de toute souscription au présent service, conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num.

Vous reconnaissez en avoir pris connaissance et acceptez de Vous y soumettre et de les respecter sans restriction ni réserve.

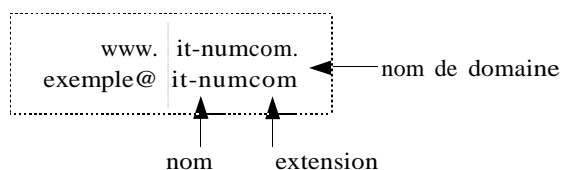
Les termes employés dans le présent Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num, commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, sauf définition particulière prévue au présent Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num.

Le présent Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num qui détermine les prestations fournies par IT-Num dans le cadre de ses activités de bureau d'enregistrement de nom de domaine de l'Internet et les obligations réciproques qui en découlent selon les options souscrites, vient compléter les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num dont les dispositions recevront, à défaut de précision contraire au présent Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num, pleine et entière application.

## PRÉAMBULE: LE MONDE DU NOMMAGE INTERNET

### Qu'est-ce qu'un nom de domaine?

C'est une adresse Internet alphabétique, constituée d'un nom que Vous choisissez et d'une extension. Elle est le plus souvent utilisée pour nommer un site web ou une adresse email. Par exemple:



### À quoi ça sert?

Vous pensez que [www.it-num.com](http://www.it-num.com) ou [it-num.com](http://it-num.com) (nom de domaine) est plus facile à retenir que 46.226.110.58 (adresse IP)? Alors Vous comprenez déjà la fonction du système de nommage.

Le nom de domaine ne change pas selon l'endroit où sont réellement stockées (hébergées) Vos données web ou email: Vous pouvez changer d'hébergeur ou de fournisseur d'accès sans changer le nom de Votre site web ou Votre adresse email.

### Comment ça marche?

Pour que le système de résolution adresse IP/nom de domaine fonctionne bien, il faut maintenir et partager, à la manière d'un annuaire, une base de données techniques au niveau mondial (le

« DNS », pour « Système des Noms de Domaine »): c'est le rôle principal des intermédiaires techniques qui participent au système de nommage et fournissent les services associés.

Un autre annuaire, administratif mais également accessible à tous sur Internet, recense les noms de domaine enregistrés et les noms et coordonnées de leurs propriétaires respectifs: le « Whois ». Le partage et la mise à jour de cette base de données Whois sont confiés principalement aux unités d'enregistrement (« Registrars ») comme IT-Num, qui fournit notamment un accès à cette base sur son site web à l'adresse <http://www.it-num.com>.

### Qui établit les règles?

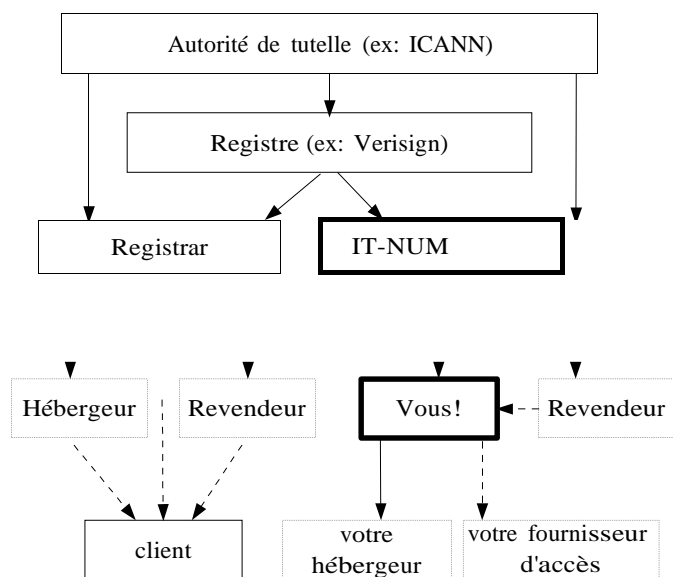
Les règles applicables sont définies par les « Autorités de tutelle » (par exemple l'ICANN) et les « Registres » (par exemple Verisign, Afiliás, Neulevel, PIR, GNR, etc...) et/ou « Offices d'enregistrement » (par exemple l'AFNIC) en charge de la gestion de chaque extension de noms de domaine au niveau international. Ces organismes établissent les règles d'attribution,

de gestion et d'évolution des noms de domaine, auxquelles toute unité d'enregistrement (« Registrar ») qu'elles accréditent et tout titulaire de nom de domaine doivent se soumettre.

### IT-NUM dans tout ça ?

IT-Num est un Registrar/revendeur accrédité par les Autorités pour attribuer et gérer les noms de domaine dans différentes extensions, ainsi que par chacun des Registres et/ou Offices d'enregistrement respectivement en charge desdites extensions. Ces accréditations sont des contrats d'adhésion dont les termes s'imposent à Nous et en application desquels Nous devons répercuter différentes obligations sur Nos clients.

Notre intervention s'inscrit dans le schéma suivant, pour une extension donnée, par exemple <.com>:



Dans cette organisation IT-Num n'est donc pas un acteur isolé, mais le plus proche intermédiaire technique entre Vous et les bases de données mondiales des noms de domaine.

En cette qualité, Nous Nous engageons à fournir le meilleur service possible, mais Nos services s'insèrent nécessairement dans des limitations techniques, légales, réglementaires et contractuelles, notamment celles imposées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement auxquelles Nous sommes, comme Nos clients, contraints de Nous soumettre.

Les règles édictées par les Autorités de tutelle et les Registres sont accessibles sur leur sites Internet respectifs et depuis la page « [mentions légales](#) » de Notre site web.

### Et Vous ?

Vous êtes propriétaire du nom de domaine, c'est-à-dire la personne physique ou morale qui est déclarée comme propriétaire dès l'enregistrement du nom de domaine et visible comme telle dans l'annuaire « Whois » des noms de domaine, accessible notamment sur <http://www.it-num.com/> (ci-après le « Client » ou « Vous », « Votre », « Vos » ou « Contact propriétaire »).

Il est donc indispensable que Vous fournissiez des coordonnées exactes, complètes et à jour et que Vous soyez en mesure de justifier de Votre identité et/ou de Votre qualité de représentant légale lorsque le propriétaire est une personne morale.

Si le nom de domaine est enregistré à Votre nom et/ou pour Votre compte par une tierce personne, Vous êtes également tenu, en tant que propriétaire déclaré (inscrit en tant que tel dans le Whois du nom de domaine), par toutes les dispositions du présent Contrat et le mandataire est tenu de Vous en communiquer copie.

De même, si Vous accordez une licence d'usage à un tiers, Vous demeurez tenu, en qualité de propriétaire, par toutes les stipulations du Contrat et assumez toutes responsabilités quant au choix et à l'utilisation faite de Votre nom de domaine.

Pour certaines extensions, Vous n'êtes investi par le Registre que

d'une licence exclusive d'usage sur le nom de domaine que Vous choisissez, mais demeurez, en tout état de cause, tenu aux mêmes obligations.

### Article 1- Description du service

IT-Num Vous propose dans le cadre du présent Contrat ses services en qualité de bureau d'enregistrement de noms de domaine de l'Internet, accrédité dans de nombreuses extensions.

Comme exposé en préambule, Notre prestation est celle d'un intermédiaire technique neutre entre Vous et les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Office d'enregistrement, en charge des différentes extensions, consistant essentiellement à leur transmettre Vos demandes concernant l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine, sous réserve du respect de Nos Contrats et des règles impératives édictées par ces entités et de Nos propres contrats d'accréditation Nous liant à ces entités.

### Article 2- IT-Num s'engage

Outre les engagements détaillés dans Nos Contrats et sous réserve du strict respect de Vos obligations et des conditions et limitations techniques propres à chacune des extensions, en sa qualité de bureau d'enregistrement de nom de domaine de l'Internet IT-Num s'engage à:

- Vous permettre de formuler Vos demandes relatives à l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine, sous réserve des règles spécifiques applicables à l'extension sous laquelle Vous souhaitez l'enregistrer et de sa disponibilité, via Notre Interface sécurisée, de façon à permettre leurs transmissions automatisées à l'Autorité de tutelle, le Registre ou l'Office d'enregistrement concerné;
- à mettre à Votre disposition une procédure automatisée, fiable et rapide pour l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine, et l'utilisation de Nos services de manière autonome et sécurisée par authentification;
- Vous permettre de vérifier la disponibilité d'un nom de domaine avant de procéder à son enregistrement via Notre interface web interactive et de prendre connaissance des règles et conditions particulières applicables à l'extension que Vous souhaitez choisir, afin de Vous permettre d'en prendre connaissance avant de Vous engager en enregistrant Votre nom de domaine;
- à fournir un service Whois, sur Notre site web, permettant à toute personne d'accéder gratuitement par requêtes aux données d'enregistrement les plus récentes (*c'est-à-dire avec une mise à jour quotidienne au minimum*) concernant tout nom de domaine actif, enregistré et géré par IT-Num pour toutes les extensions pour lesquelles Nous sommes accrédités;
- à transmettre les données d'enregistrement aux Autorités de tutelle, Registres et/ou Offices d'enregistrement concernés dans les délais requis par les contrats Nous liant à ces derniers de façon à ce qu'elles soient prises en compte dans la base de données mondialement partagée des noms de domaine de l'Internet;
- à rapidement mettre à jour Notre base de données utilisée pour fournir l'accès public à la base Whois à réception des mises à jour des données concernant le nom de domaine, mettre à disposition et à actualiser au moins toutes les 5 heures l'annuaire Whois des noms de domaine;

- Vous permettre de bénéficier, pour Vous et Vos Contacts, sans surcoût, de Notre service Whois Protégé (*sous réserve du respect des conditions contractuelles applicables à ce service*), de façon à préserver Vos données personnelles d'une captation massive sur Internet;
- à Vous informer des règles et conditions applicables aux nombreuses extensions proposées par IT-Num dans le cadre de ses services de nommage;
- à Vous rembourser toute opération qui n'aurait pas pu aboutir (par exemple si le nom de domaine n'est plus disponible à l'enregistrement lors de la réception de Votre paiement), dès lors que cette opération peut être annulée et remboursée par le Registre;
- à mettre à Votre disposition des services optionnels accessoires, Vous permettant de gérer et d'utiliser Votre nom de domaine pendant toute la durée de son enregistrement dans Nos bases;
- à Vous laisser toute liberté quant au choix d'un prestataire d'hébergement ou d'un fournisseur d'accès pour utiliser Votre nom de domaine et gérer les DNS qui y sont associés;
- à Vous laisser toute liberté de quitter IT-Num si Vous le souhaitez (sauf violation du Contrat, procédure juridique en cours ou impayé), et ce sans surcoût (voir ci-après, transfert sortant de Votre nom de domaine).

Les contours et limites de Nos obligations et de Notre responsabilité, et les conditions dans lesquelles Nous serons amenés à intervenir sur Votre compte IT-Num et/ou sur Votre nom de domaine et/ou les services optionnels accessoires éventuellement souscrits, sont détaillés dans Nos Contrats et en complément, ci-après.

Les limitations de Nos engagements, propres au service de nommage fournis par IT-Num, sont essentiellement liées aux caractéristiques de l'Internet, à Notre qualité d'intermédiaire technique et aux obligations qui Nous incombent en application de Nos propres contrats d'accréditation avec les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement.

#### Article 3- Vos obligations spécifiques dans le cadre de Nos services de nommage

Vous reconnaissez et acceptez que les obligations listées dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num qui Vous incombent quel que soit le service souscrit (article 3 des Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num) reçoivent pleine et entière application dans le cadre des services de nommage proposés par IT-Num.

Ainsi notamment Vous Vous engagez à choisir et à veiller à l'utilisation de Nos services de façon et à des fins licites et conformes à Notre Ethique, et à Vous identifier auprès de Nos services, et à respecter et faire respecter les spécifications et limitations techniques de Nos services.

En outre, en acceptant le présent Contrat et en utilisant Nos services de nommage, il Vous appartient de veiller, en permanence, au respect des obligations spécifiques ci-après décrites.

#### 3.1. Obligation spécifique d'identification du propriétaire, des Contacts et des serveurs de noms de Votre nom de domaine

Nous Vous rappelons que Vous Vous êtes engagé à Vous identifier dans le Cadre de Nos Contrats (*notamment, articles 3.4. et 4 des Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num*).

En outre cette identification est indispensable à la fourniture du service d'enregistrement de noms de domaine de l'Internet, dès lors que le service est notamment destiné à permettre d'identifier les propriétaires et Contacts administratif, technique et de facturation de tout nom de domaine sur Internet, en intégrant leurs identité et coordonnées dans un annuaire mondialement partagé à cet effet (Annuaire « Whois » des noms de domaine).

Les informations qui doivent être renseignées pour tout enregistrement de nom de domaine varient selon les extensions des noms de domaine, et les règles impératives établies par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement qui sont chargés de la gestion de ces extensions, dont le respect est nécessaire au fonctionnement du système de nommage.

Les informations nécessaires sont indiquées, au moment de leur collecte, sur Notre interface web, afin de tenir compte des règles particulières à l'extension choisie. Elles sont principalement les suivantes:

- pour le propriétaire du nom de domaine: (1) si Vous êtes une personne physique, Vos nom et prénom; si Vous êtes une personne morale, Votre dénomination sociale, Votre numéro d'identification (SIREN ou INSEE) et le nom de la personne physique habilitée à Vous représenter; (2) adresse postale complète; (3) adresse e-mail; (4) numéro de téléphone; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable;
- pour chaque Contact du domaine: (1) si le Contact est une personne physique, ses nom et prénom; si le Contact est une personne morale, sa dénomination sociale et le nom de son représentant; (2) adresse postale complète; (3) adresse e-mail; (4) numéro de téléphone; (5) le cas échéant, numéro de télécopie et/ou de téléphone portable;
- pour le nom de domaine, les informations techniques: (1) adresses IP des DNS (serveurs de noms) primaire et secondaire; (2) noms des DNS correspondants. Les informations sur les DNS sont fournies par IT-Num si Vous avez choisi certains de Nos services techniques optionnels.

Vous déclarez être pleinement informé et accepter expressément que par contrat avec les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement comme tout Bureau d'enregistrement (*Registrar*) accrédité, Nous sommes tenus de collecter ces données pour les communiquer à ces entités et les rendre publiques sur le Whois, tant pour Vous que pour Vos Contacts, ainsi que la date de création et la date d'Expiration de Votre nom de domaine, afin d'assurer le fonctionnement et la diffusion de l'annuaire mondial des noms de domaine, et d'une manière générale le bon fonctionnement du système de nommage.

Conformément aux Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, ces informations, associées à l'Identifiant IT-Num que Vous aurez renseigné pour Votre nom de domaine sont déclarées sous Votre seule responsabilité, et saisies, directement, par Vos soins via Notre Interface web.

Vous Vous engagez, tant pour Vous-même que pour Vos Contacts, y compris en cas de licence d'usage à fournir, des informations complètes, exactes et fiables, à mettre à jour régulièrement, spontanément comme sur demande, toutes données associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine, de façon à ce qu'elles soient complètes et fiables et permettent de Vous joindre utilement et à fournir tout justificatif à première demande si Vous en êtes requis (*notamment pour justifier de Votre identité et/ou de Vos Coordonnées, de celles de Vos Contacts, du respect de Nos Contrats ou de toute règle spécifique à l'Extension de Votre nom de domaine*).

Comme indiqué ci-après et conformément aux Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, le manquement à cette obligation sera de nature à motiver la suspension de Votre Compte et/ou des services associés, et en application des règles impératives régissant le système du nommage sur Internet, l'annulation de l'enregistrement de Votre nom de domaine (voir article 12).

### 3.2. Le respect des règles particulières propres à chaque extension pour l'enregistrement et le règlement des litiges

Les Autorités de tutelle, les Registre et/ou Offices d'enregistrement édictent des règles spécifiques dont le respect conditionne l'enregistrement et le maintien de Votre nom de domaine dans les bases de données mondialement partagées.

En outre, les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement édictent des règles spécifiques applicables au règlement de tout litige portant sur le choix et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine.

Ces règles qui s'imposent à Nous comme à Vous, sont intégrées par renvoi dans Nos Contrats. Elles sont rappelées et accessibles sur Notre site web, pour chacune des extensions gérées par IT-Num.

Vous Vous engagez par conséquent à respecter le Contrat, y compris les règles spécifiques édictées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement et à les faire respecter par chacun de Vos Contacts et bénéficiaires éventuels de licence d'usage, respectivement pour chaque extension choisie pour un nom de domaine donné.

Vous Vous engagez à accepter de Vous soumettre à toute procédure alternative de règlement des litiges et décision qui serait rendue en application de ces règles, comme exposé ci-après.

### 3.3. Choix et utilisation de Votre nom de domaine sous Votre responsabilité et garantie

Outre Vos Obligations aux termes de Nos Contrats, dans le cadre du présent Contrat:

- Vous Vous engagez à choisir et utiliser Votre nom de domaine et Nos services dans le respect permanent de Nos Contrats et de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires ou administratives, notamment applicables au BENIN;
- Vous Vous engagez à choisir et utiliser Votre nom de domaine et Nos services dans le respect permanent des droits des tiers (notamment droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité, droit à l'image et respect de la vie privée, droit

des marques, ...);

- Vous déclarez qu'à Votre connaissance, ni l'enregistrement de Votre nom de domaine, ni la manière dont il est directement ou indirectement utilisé n'enfreignent les droits des tiers ou les textes en vigueur applicables notamment au BENIN;
- Vous déclarez et garantissez disposer, tout au long du Contrat, de l'intégralité des droits, autorisations, licences, ou tout autre élément nécessaire au choix de Votre nom de domaine et à l'utilisation faite de Nos services, de façon à pouvoir en justifier, le cas échéant, à première demande;
- Vous Vous engagez à ne pas utiliser Nos services ni Votre nom de domaine en violation de Nos Contrats et pour Vous livrer, directement ou indirectement, à des activités et/ou des pratiques illicites, frauduleuses, déviantes, abusives, ou préjudiciables, de quelque nature qu'elles soient y compris dans le cadre des services optionnels accessoires le cas échéant souscrits.

Vous êtes entièrement responsable de toute conséquence et de tout problème ou litige relatif au choix, à l'enregistrement et à l'utilisation/exploitation de Votre nom de domaine et des services optionnels accessoires souscrits, y compris en cas de licence d'usage accordée à un tiers, et de toute utilisation des Codes d'Accès associés aux Contacts de Votre nom de domaine, de sorte que IT-Num ne soit aucunement inquiétée. De convention expresse, toute responsabilité de IT-Num, des Autorités de tutelle, des Registres et/ou Offices d'enregistrement est totalement exclue à cet égard.

Vous Vous engagez à faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec Votre nom de domaine et, le cas échéant, à communiquer rapidement (notamment à IT-Num) l'identité et les coordonnées de tout tiers bénéficiant d'une licence d'usage.

En tout état de cause, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité IT-Num, l'Autorité de tutelle, le Registre et/ou Office d'enregistrement ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, préposés, agents ou mandataires contre tous recours, plaintes, demandes et actions de tiers en relation avec le choix, l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Vous supporterez tous les dommages, coûts, dépenses qui résulteraient de ces recours ou mises en cause, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats.

Cette obligation de garantie perdure après la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, et résulte expressément de Nos propres contrats d'accréditation avec les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement.

Vous déclarez comprendre et accepter que, du fait de Votre obligation de garantie, qui survit au présent Contrat, Vous êtes susceptible d'être attiré à toute procédure engagée par tout tiers à l'encontre de IT-Num en lien avec Votre nom de domaine (notamment relativement au choix, à l'enregistrement et à l'utilisation qui en est ou en a été faite lors que Vous en étiez le propriétaire déclaré).

### Article 4- Tarifs – Modalités de règlement – Facturation

Vous Vous engagez à procéder ou faire procéder au paiement des services choisis selon les tarifs et les modalités en vigueur au

moment de la formulation de Votre commande via Notre Interface, conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num.

Le payeur et le propriétaire du nom de domaine peuvent être des personnes différentes, mais le paiement seul ne permet pas de revendiquer la qualité de propriétaire du nom de domaine, que Vous seul, mentionné en cette qualité dans le Whois, pouvez revendiquer.

Conformément à Nos Conditions générales de prestations de services, à défaut de complet paiement et/ou de régularisation dans les délais requis, Votre commande ne sera pas prise en compte et Vous ne pourrez prétendre à aucun droit sur le nom de domaine dont la commande d'enregistrement, de renouvellement et de transfert ne pourra par conséquent aboutir (Votre nom de domaine ne pourra pas être enregistré, renouvelé, restauré ou transféré).

#### Article 5- Activation du service – droit de rétractation

Notre prestation principale, qui consiste à transmettre Votre demande d'enregistrement (tel nom de domaine pour telle durée) et le paiement des frais correspondant au Registre concerné, est exécutée et payée instantanément, conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num.

L'activation du service correspond à la date d'enregistrement de Votre nom de domaine dans Nos bases de données.

Conformément à Nos Conditions générales de prestations de services, et à l'article 121-20-2 du Code de la consommation, Vous (dès lors que Vous êtes un client qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation) reconnaissez et acceptez que le droit de rétractation ne trouvera pas à s'appliquer si le service est activé avant l'écoulement du délai de sept jours francs prévus par le Code de la Consommation.

#### Article 6- Durée de validité du nom de domaine et durée du Contrat

Le présent Contrat commence à courir dès la souscription du service via Notre Interface web et son acceptation dans ce cadre, conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num.

La durée du présent Contrat est ensuite en fonction de la durée de validité de Votre nom de domaine.

En fonction des contraintes applicables à chaque type de demande et à chaque extension, Vous choisissez la durée (de une à dix années indivisibles) pour laquelle Vous souhaitez enregistrer ou renouveler Votre nom de domaine auprès du Registre, par Notre intermédiaire. Nous Vous présentons sur Notre site web les durées susceptibles d'être souscrites (pour l'enregistrement ou le renouvellement) pour chaque extension.

Notez que, si Notre prestation principale est exécutée instantanément, en revanche quelle que soit la durée de validité de Votre nom de domaine, les obligations réciproques qui découlent de son enregistrement (ou de son renouvellement le cas échéant) perdurent pendant toute la durée du nom de domaine, et ce jusqu'à la date d'Expiration de Votre nom de

domaine dans Nos bases de données (*fin du Contrat*), telle que mentionnée dans Notre Whois (<http://www.it-num.com/>) ou dans l'interface réservée aux Contacts (ci-après désignée l'« Expiration »).

Ainsi, le présent Contrat peut commencer à courir après la date d'enregistrement de Votre nom de domaine dans les bases de données partagées de noms de domaine (par exemple en cas de transfert entrant vers IT-Num alors que l'enregistrement a été initialement effectué auprès d'un autre Bureau d'enregistrement de noms de domaine que IT-Num).

Le Contrat et, le cas échéant, tous les services optionnels accessoires de Votre nom de domaine en cours de validité chez IT-Num, prendront fin de plein droit à cette date d'Expiration, sans qu'aucune démarche explicite soit nécessaire, ni de Votre part ni de la Notre, sauf mention spécifique contraire dans Nos [Conditions Particulières](#) relatives à certaines extensions ou sur Notre site web.

Afin de ne pas perdre Vos droits sur le nom de domaine (et le cas échéant éviter une rupture de service s'agissant des services optionnels accessoires souscrits), Vous pourrez, si Vous le souhaitez, solliciter son renouvellement avant son Expiration via Notre Interface, pour la durée que Vous choisirez, conformément aux conditions et aux règles (Autorité de Tutelle, Registre et/ou Office d'enregistrement) qui seront alors en vigueur.

Si Vous le souhaitez, Vous avez également la possibilité, à tout moment, de mettre fin au Contrat de façon anticipée, en sollicitant la destruction anticipée de Votre Nom de domaine ou son transfert auprès d'un autre Registrar, dans les conditions ci-après exposées, ce qui mettra également fin aux services optionnels accessoires souscrits, sauf règles contraires prévues dans les Contrats correspondants.

En revanche, la cession de Votre nom de domaine à un tiers, également prévue à ci-après, entraîne la cession du présent Contrat au nouveau propriétaire qui devra accepter d'être tenu pour toute la durée restant à courir à Votre nom de domaine et donc à Nos Contrats, sauf s'il sollicite, à son tour, une fois la cession opérée, sa résiliation anticipée ou s'il a accepté une nouvelle version du Contrat.

La violation de Vos obligations est susceptible d'entraîner la perte de Vos droits sur le nom de domaine, comme précisé ci-après.

De convention expresse et en application de Nos propres contrats avec les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement, certaines obligations survivent au présent Contrat et à l'Expiration du nom de domaine, notamment l'obligation de garantie en cas de préjudice causé par l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine, ou la violation du Contrat et/ou des droits des tiers, comme indiqué ci-après.

#### Article 7- Modalités d'utilisation de Nos services de nommage

##### 7.1. Interface de gestion et d'administration de Votre nom de domaine

Conformément aux Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, Votre Interface sécurisée de gestion et



d'administration Vous permet de gérer Votre Compte IT-Num et le ou les noms de domaine qui y sont associés, de façon autonome en Vous connectant au moyen de Vos Codes d'Accès.

La souscription de tout service et de toute option s'effectue conformément au processus contractuel décrit dans les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num via Votre Interface de gestion et d'administration sécurisée, en Vous connectant au moyen de Vos Codes d'Accès.

Cette Interface Vous permet notamment, en toute autonomie, sous Votre entière responsabilité :

- de vérifier la disponibilité d'un nom de domaine au moment de Votre demande;
- de vérifier la liste de Vos noms de domaine, leurs dates d'Expiration, les informations déclarées pour chacun de Vos noms de domaine et les DNS qui y sont associés, ainsi que toutes informations techniques les concernant;
- de formuler toutes demandes relatives à Votre nom de domaine et de souscrire ou modifier Vos services optionnels de façon autonome, en utilisant Vos « Codes d'Accès » (identifiant et mot de passe);
- de souscrire, de modifier et/ou de résilier tous services optionnels accessoires à Votre nom de domaine, pendant toute la durée de validité de Votre nom de domaine chez IT-Num, sous réserve de respecter les Contrats propres à ces services;
- de modifier et de mettre à jour les coordonnées associées à Votre nom de domaine et notamment à Vos Contacts;
- de procéder au paramétrage technique de Votre nom de domaine.

## 7.2. Vos Contacts et Identifiants

Pendant la durée du Contrat, Vous gérez Votre nom de domaine via Notre Interface web sécurisée par l'intermédiaire de « Contacts » en charge de la gestion administrative, technique et/ou des aspects liés à la facturation de Votre nom de domaine.

Des Codes d'Accès personnels sont attribués à ces Contacts (*Identifiant IT-Num et mot de passe personnel associé*).

Vous pouvez exercer Vous-même la fonction de Contact, ou en déléguer tout ou partie à des mandataires.

Comme indiqué dans Nos Conditions générales de prestations de services, le mot de passe est strictement personnel et est placé sous la responsabilité de son titulaire, qui prendra toutes précautions nécessaires afin d'en préserver la confidentialité.

Si Vous déléguez tout ou partie des fonctions de Contacts, de même que si Vous concédez une licence d'usage de Votre nom de domaine à un tiers, Vous Vous portez garant du respect des termes de Nos Contrats par Vos mandataires et par tous bénéficiaires de licence d'usage qui doivent en outre être informés et avoir accepté que:

- l'identité et les coordonnées des Contacts, qu'il Vous appartient de maintenir en permanence exactes, fiables et à jour, sont publiées dans l'annuaire public Whois (sauf à avoir activé l'option Whois Protégé sur tout ou partie des Identifiants IT-Num associés aux Contacts de Votre nom de domaine, pour les

extensions compatibles);

- la seule qualité de Contact ou de payeur du nom de domaine ne permet pas d'en revendiquer la propriété, qui revient à Vous seul, mentionné en cette qualité dans le Whois;
- si Nous y sommes contraints, Nous Nous réservons la possibilité d'agir à l'encontre des Contacts déclarés ou de la personne ayant effectué le paiement pour Votre compte.

Si Vous avez délégué les fonctions de Contact de Votre nom de domaine à une ou plusieurs autres personnes, ces dernières pourront intervenir en cette qualité, en Votre nom, pour Votre compte et sous Votre responsabilité tant sur Votre nom de domaine, que dans le cadre de tout service optionnel accessoire de Votre nom de domaine chez IT-Num, conformément aux Contrats applicables à chacun de ces services.

Si Vous souhaitez assurer seul les fonctions de Contact, et donc, administrer seul Votre nom de domaine comme tout service optionnel accessoire, il Vous appartient de renseigner Votre seul Identifiant IT-Num pour tous les Contacts de Votre nom de domaine, et non seulement en qualité de Contact propriétaire. Vous ne pouvez pas restreindre les fonctions des Contacts dans le seul cadre des services optionnels accessoires.

La modification des Contacts associés à Votre nom de domaine s'effectue en ligne, via Notre Interface sécurisée en Vous connectant au moyen de Vos Codes d'Accès.

En tout état de cause, Vous Vous portez fort du respect par Vos Contacts de Nos Contrats et des textes en vigueur et Vous serez tenu pour responsable en cas de violation par l'un de Vos Contacts, agissant en cette qualité en Votre nom et pour Votre compte.

## Article 8- Description des principaux services

### Article 8.1. Enregistrement de Votre nom de domaine chez IT-Num

#### 8.1.1. Création de Votre nom de domaine

Vous formulez Votre demande de création via Notre Interface web sécurisée.

Sous réserve des noms de domaine indisponibles, interdits ou réservés dont la liste est arrêtée par les Autorités de Tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement et dont l'enregistrement sera impossible, Nous n'opérons aucun contrôle a priori sur le choix de Votre nom de domaine. Vous effectuez Votre choix sous Votre pleine et entière responsabilité et l'acceptation de l'enregistrement d'un nom de domaine ne présume en rien de son caractère licite et/ou de Vos droits à l'enregistrer et/ou l'utiliser, ce dont Vous devez Vous assurer préalablement à la création et à la souscription et par Vos propres moyens.

Vous serez invité à vérifier et valider la dénomination exacte choisie à titre de nom de domaine avant son enregistrement définitif. En revanche, une fois l'enregistrement effectué, Vous ne pourrez plus modifier le nom même du domaine. En cas d'erreur, Vous pourrez procéder à un nouvel enregistrement du nom de domaine correspondant exactement à Votre souhait, et également si Vous le souhaitez, solliciter la destruction du nom de domaine que Vous aurez enregistré par erreur, mais Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation ou remboursement à

ce titre.

La règle mondialement appliquée pour l'enregistrement des noms de domaine est celle du « premier arrivé, premier servi ». Les demandes sont par conséquent traitées par ordre chronologique. Votre demande est automatiquement transmise par IT-Num au Registre concerné en fonction de l'extension choisie. A l'issue du traitement de Votre commande, Nous Vous envoyons une confirmation (voir à cet égard le processus contractuel, tel que détaillé dans Nos Conditions générales de prestations de services).

Nous attirons Votre attention sur la rapidité des réservations sur ce marché. Il est possible qu'un nom de domaine, qui était disponible au moment de Votre demande, ne le soit plus au moment de la réception de Votre paiement (notamment si Vous payez par chèque) ou à réception des justificatifs requis. Dans ce cas, Nous rembourserons cette commande non aboutie, sauf règles particulières contraaires imposées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement. Notre responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait, sauf à démontrer le caractère fautif de Notre intervention.

### 8.1.2. Transfert de Votre nom de domaine chez IT-Num (« transfert entrant »)

Les règles applicables au transfert d'un nom de domaine depuis un autre Registrar vers IT-Num, qui diffèrent selon les extensions concernées, sont exposées dans les conditions particulières applicables à l'extension concernée.

Notre prestation consiste à Vous assister dans l'accomplissement des démarches requises. En effet la réalisation effective du transfert n'est pas immédiate, suppose l'intervention de plusieurs acteurs et ne dépend pas exclusivement de Nous. Elle est soumise à différentes restrictions selon les extensions et notamment:

- Votre précédent Registrar est susceptible de s'opposer au transfert du domaine chez IT-Num, selon des motifs qu'il devra alors Vous exposer (par exemple, en cas d'impayé, litige, ou autre motifs spécifiques);
- le transfert est interdit:
  - lorsqu'une procédure judiciaire ou extrajudiciaire est en cours.
  - dans les soixante (60) premiers jours suivant l'enregistrement initial de Votre nom de domaine, sauf dispositions contraaires du Registre concerné.

Dès lors, si le transfert échoue pour une raison qui ne Nous est pas imputable (*par exemple refus ou absence d'autorisation d'un des acteurs: Registre, Registrar, propriétaire du domaine, Contacts; statut du domaine empêchant techniquement le transfert: date d'expiration dépassée, domaine verrouillé contre les transferts, ...*) Notre responsabilité ne peut être engagée. Toutefois, Nous pourrions Vous assister pour identifier le problème et Vous aider à le résoudre.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, Votre nom de domaine est enregistré dans Nos bases. Le transfert vers IT-Num ne modifie pas a priori les serveurs de nom DNS, sauf si Vous choisissez cette option dans Notre Interface de transfert. Dans ce cas, les opérations ne seront pas simultanées mais successives: Nous appliquerons le changement de DNS une fois que Votre

nom de domaine aura été transféré avec succès auprès de Nos services. Dans tous les cas, pendant la procédure de transfert, qui peut prendre plusieurs jours entre Votre demande et le transfert effectif du domaine, les DNS ne peuvent pas être modifiés. Les services disponibles sur Votre domaine (site web, emails, etc) doivent continuer de fonctionner normalement. A cet effet, Nous Vous conseillons de contacter préalablement l'organisme qui gère Vos DNS, afin d'éviter toute interruption de service.

Nous attirons Votre attention sur le fait que la durée de validité du nom de domaine peut être modifiée à l'occasion d'un transfert entrant. Nous Vous invitons à bien prendre connaissance de ces aspects dans les conditions particulières propres à chaque extension.

La demande de transfert entrant chez IT-Num implique l'acceptation du Contrat alors en vigueur.

### 8.1.3. Modifications et gestion de nom de domaine

Nous distinguons deux sortes de modifications sur les noms de domaine: celles qui peuvent être effectuées par Vous et/ou Vos Contacts, en toute autonomie, en ligne, sur Notre Interface sécurisée, à l'aide de Vos Codes d'Accès respectifs, et celles qui nécessitent Notre intervention manuelle.

Conformément aux précisions apportées sur Notre site web, chacun des Contacts dispose de droits spécifiques du fait de la fonction que Vous lui avez attribuée en le désignant, de sorte que toutes les actions/modifications qui peuvent être apportées sur Votre nom de domaine ne peuvent pas indifféremment être effectuées par tous les Contacts.

En tant que propriétaire de Votre nom de domaine (désigné comme tel dans les bases publiques Whois), Vous pouvez accéder, modifier, mettre à jour et/ou corriger directement et en toute autonomie la plupart des données liées à Votre nom de domaine, sans intervention de IT-Num.

Les modifications effectuées sont alors automatiquement répercutées dans Nos bases de données, transmises au Registre ou à l'Office d'enregistrement concerné, par Nos soins et ainsi rendues publiques dans l'annuaire Whois, sans retraitement manuel de Notre part et sous Votre pleine et entière responsabilité.

Comme précisé sur Notre site web, certaines modifications nécessitent en revanche une intervention spécifique de Nos services et/ou la production de justificatifs.

Vous devrez alors fournir les documents requis, selon les modalités indiquées dans Notre Interface web.

Vos demandes ne seront alors traitées qu'à réception du dossier complet et, le cas échéant, de la validation du complet paiement requis. Vous reconnaissez que Notre responsabilité ne sera pas engagée si la modification n'est plus alors techniquement possible.

## 8.2. La fin de l'enregistrement de Votre nom de domaine chez IT-Num

### 8.2.1. L'Expiration de Votre nom de domaine

Notez que Votre nom de domaine est enregistré dans les bases de données mondialement partagées des noms de domaine pour la durée que Vous choisissez, lors de son enregistrement, selon les règles applicables à l'extension concernée. Tout nom de domaine a ainsi une durée déterminée qui est mentionnée dans Notre Whois (<http://www.it-num.com>) et dans les bases de données mondialement partagées.

Faute de renouveler Votre nom de domaine selon les conditions et dans les délais requis, Vous perdrez tout droit sur l'enregistrement de ce nom de domaine à Expiration de sa durée (ci-après « Expiration »).

Ce nom de domaine, retombé ainsi dans le domaine public, sera alors de nouveau disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

### 8.2.2. La destruction anticipée de Votre nom de domaine

La procédure à suivre pour procéder à la destruction anticipée de Votre nom de domaine est décrite sur Notre site web.

Cette destruction, définitive, entraîne la résiliation anticipée du présent Contrat sans autre formalité et sans aucune pénalité.

De convention expresse, elle n'ouvre cependant droit ni à indemnisation, ni à remboursement, notamment compte tenu du caractère instantané de Notre prestation principale, d'ores et déjà exécutée lors de l'enregistrement de Votre demande de création, de renouvellement ou de transfert, et payée par IT-Num au Registre ou à l'Office d'enregistrement concerné, qui lui-même ne procède à aucun remboursement. Cette stipulation résulte du système de nommage et s'impose à Nous comme à Vous.

### 8.2.3. Le transfert sortant (Transfert vers un autre Registrar)

Vous pouvez quitter IT-Num pour un autre Registrar en suivant la procédure de transfert de ce nouveau Registrar, sauf cas interdits par les règles de nommage propres à l'extension concernée.

Le cas échéant, pensez à préalablement déverrouiller Votre nom de domaine via Votre Tableau de bord. Nous Nous engageons à ne facturer aucun frais spécifique à cette opération, tant que Vous êtes à jour des autres paiements sur Votre nom de domaine et éventuels frais dus à IT-Num au moment où le Registre Nous transmet la demande de transfert (nom de domaine ni bloqué, ni expiré, ni impayé).

### 8.3. Renouvellement et restauration de Votre nom de domaine

Sauf option particulière activée par Vos soins via Notre Interface sécurisée, au moyen de Vos Codes d'Accès, le renouvellement de Votre nom de domaine n'est pas automatique. Il doit faire l'objet d'une demande expresse de Votre part via Notre Interface web, et ce avant Expiration.

Nous Nous engageons à prévenir les contacts administratifs ou propriétaires au moins trente (30) jours calendaires avant l'Expiration du nom de domaine, par courrier électronique uniquement. Faute de procéder au paiement du renouvellement dans le délai imparti avant l'Expiration, le nom de domaine sera détruit à cette échéance.

Toutefois, sous réserve que les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement le permettent et selon les conditions et modalités qui diffèrent pour chaque extension:

- Nous faisons précéder la destruction d'une période de « gel » du nom de domaine, dont la durée ne pourra pas excéder quarante cinq (45) jours calendaires, pendant laquelle il est encore possible de le renouveler tardivement;
- si Votre nom de domaine est tout de même détruit, il Vous est possible, pour certaines extensions, de bénéficier d'un délai supplémentaire (variable selon les extensions) afin de Vous permettre de le restaurer si Vous le souhaitez;
- à l'issue de ces périodes, le nom de domaine, retombé dans le domaine public, sera de nouveau disponible à l'enregistrement, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Concernant ces modalités, Nous Vous invitons à Vous reporter aux règles propres à l'extension de Votre nom de domaine, telles qu'exposées respectivement dans les [conditions particulières](#) et/ou dans les conditions et limitations techniques sur Notre site web.

### 8.4. Changement de propriétaire

Sauf règle contraire des Autorités de tutelle, des Registres et/ou Offices d'enregistrement, Vous pouvez céder Votre nom de domaine à un tiers en suivant la procédure indiquée sur Notre Interface web et après Vous être acquitté des frais correspondants.

Le changement de propriétaire peut nécessiter Notre intervention manuelle comme indiqué sur Notre site web. Le changement de propriétaire n'inclut pas obligatoirement le renouvellement du nom de domaine, qui doit faire l'objet d'une demande et d'un règlement spécifiques. Vous demeurez tenu au respect du Contrat tant que Vos coordonnées apparaissent dans le Whois.

Dans le cadre de cette procédure, il sera demandé au repreneur son accord exprès de se substituer à Vous et d'accepter d'être tenu, en Vos lieu et place, par le présent Contrat, les Conditions particulières applicables à l'extension de Votre nom de domaine, et les Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num, outre le cas échéant, les Contrats applicables aux services optionnels accessoires de Votre nom de domaine.

En effet, le changement de propriétaire du nom de domaine ne met pas fin, de plein droit, aux services optionnels accessoires qui y sont rattachés.

Il Vous appartiendra alors soit de les résilier avant de céder Votre nom de domaine, soit de veiller à supprimer par Vous-même tous Vos Contenus éventuels dans le cadre de tous services optionnels accessoires, auxquels Vous ne souhaiteriez pas laisser accès au nouveau propriétaire du nom de domaine, qui reprendra, en tout état de cause, du fait de la cession, tous Vos droits et obligations.

### Article 9- Votre droit à résiliation

Comme exposé ci-avant, Vous pouvez mettre fin au Contrat de manière anticipée via Votre Tableau de bord, à l'aide de Vos Codes d'Accès, en cédant Votre nom de domaine à un tiers (article 8.4 ci-avant), en le transférant vers un autre Bureau



d'enregistrement de noms de domaine (transfert sortant)(article 8.2.3 ci-avant), ou en demandant sa destruction anticipée (article 8.2.2 ci-avant).

Toutefois, conformément aux règles de nommage applicables et sauf dispositions spécifiques contraires dans les Conditions particulières applicables à chaque extension, Vous ne pourrez pas procéder au changement de propriétaire, au transfert sortant ou à la destruction anticipée de Votre nom de domaine dans les cas suivants:

- dans les soixante (60) premiers jours suivant l'enregistrement initial de Votre nom de domaine, sauf dispositions contraires du Registre concerné;
- en cas de litige relatif au nom de domaine ou à son utilisation;
- en cas d'impayé;
- en cas d'Expiration du nom de domaine.

La résiliation du présent Contrat entraîne la résiliation immédiate et sans autre formalité des services optionnels accessoires de Votre nom de domaine, sauf règle spécifique prévue dans les Contrats propres à chaque service, auxquels Nous Vous recommandons de Vous reporter avant toute autre démarche. De convention expresse, Nous ne pourrions être tenus responsables des conséquences directes ou indirectes liées à Votre résiliation du présent Contrat.

#### Article 10- Services accessoires optionnels

En plus du nom de domaine, Nous Vous proposons de bénéficier, en option, de services complémentaires décrits sur Notre site web qui Vous permettent d'utiliser Votre nom de domaine enregistré chez IT-Num.

Ces services Vous permettent par exemple de gérer les redirections de courrier électronique ou de site web à partir de Votre nom de domaine, ou de gérer Vos DNS.

Vous pouvez à tout moment, pendant toute la durée de validité de Votre nom de domaine, souscrire ces services ou les résilier, le plus souvent sans surcoût, sauf conditions spécifiques régies par Nos Contrats ou règles particulières contraires de l'Autorité de tutelle, du Registre et/ou Office d'enregistrement en charge de l'extension de Votre nom de domaine.

Parallèlement, Nous Vous proposons également, gratuitement, un dispositif de protection de Votre adresse électronique contre la captation par des moteurs via Internet, afin de contribuer à la lutte contre le « spam » (option « adresse anti-spam »), et de protection de Votre nom de domaine contre les transferts, qui sont précochés par défaut dans Notre Interface. Vous pouvez les décocher/désactiver/réactiver à tout moment en cours de Contrat, sauf s'agissant de la protection contre les transferts, si Votre nom de domaine fait l'objet d'un blocage lié à un litige en cours le concernant. Notez qu'en principe, un tel blocage n'a aucune incidence sur la résolution de Votre nom de domaine sur Internet.

En contrepartie du bénéfice de ces services optionnels accessoires, Vous Vous engagez à respecter les spécifications techniques et conditions d'utilisation particulières propres à chacun de ces services telles que décrites sur Notre site web (par exemple: limitation de la taille des courriers et pièces jointes, s'agissant des redirections de courrier électronique ou du service IT-Num Mail) et que Vous devez accepter préalablement à la

souscription dudit service.

Vous Vous interdisez notamment d'utiliser directement ou indirectement Nos services pour envoyer ou faciliter l'envoi de courriers électroniques commerciaux non sollicités ou « spam ».

Vous reconnaissez que Nous sommes soumis à une obligation de moyens sur ces services.

Une telle utilisation de Nos services optionnels accessoires, perturbant le fonctionnement, occasionnant des plaintes de la part de tiers, ou contraire aux lois et règlements en vigueur, ou les conditions et limitations techniques propres à chaque service constituerait un manquement grave à Vos obligations de nature à entraîner la suspension immédiate de Nos services et la résiliation anticipée du présent Contrat sans préavis et sans que Vous puissiez prétendre à aucun remboursement ou indemnisation et sans que la responsabilité de IT-Num puisse être engagée à cet égard.

#### Article 11- Règles particulières applicables au règlement des litiges

Les Autorités de Tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement édictent des règles et procédures spécifiques de résolution des litiges relatifs au choix, à l'enregistrement, et/ou à l'utilisation des noms de domaine dans les extensions dont ils sont chargés.

Ces règles varient selon l'extension choisie et sont exposées dans les conditions particulières propres à chaque extension, auxquelles elles sont intégrées par renvoi.

En sollicitant l'enregistrement de Votre nom de domaine chez IT-Num, Vous reconnaissez en avoir pris connaissance, Vous engagez à les respecter et garantisiez IT-Num à cet égard.

Vous acceptez ainsi expressément de Vous soumettre à toute procédure alternative de règlement des litiges qui serait introduite relativement à Votre nom de domaine en application de ces règles alternatives.

Ces règles et procédures ne font pas obstacle à l'application des procédures de droit commun devant les juridictions judiciaires ou arbitrales compétentes, qui restent applicables. Elles ont cependant été conçues pour permettre un règlement rapide et efficace des litiges portant sur les noms de domaine en offrant une solution adaptée à la nature particulière de ce type de litiges.

Ainsi, Vous acceptez expressément que tout litige relatif au choix, à la propriété et/ou à l'utilisation du nom de domaine puisse être soumis à une instance arbitrale ou une commission administrative accréditée par l'Autorité de tutelle en charge de l'extension de Votre nom de domaine.

Vous acceptez en outre expressément que Nous, les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement puissions intervenir sur Votre nom de domaine dans les conditions ci-après exposées à l'article 13 et conformément aux principes et règles propres à chaque extension, en application de Nos conditions particulières.

#### Article 12-Suspensions/Résiliation par IT-Num

## 12.1 Suspension/résiliation avec préavis

Tout manquement à Vos obligations découlant de Nos Contrats auquel il ne serait pas mis fin sous quinze (15) jours calendaires à compter de Notre Notification Vous mettant en demeure d'y mettre fin, sera de nature à fonder la suspension, la désactivation, voire la résiliation du présent Contrat et de Votre nom de domaine et des services éventuellement associés, sans autre formalité et sans que Vous puissiez prétendre à aucun dédommagement ou remboursement, quelle que soit la période en cours de Contrat à laquelle intervient cette résiliation.

## 12.2. Suspension/Résiliation sans préavis

### 12.2.1. En cas de manquement grave

Vous reconnaissez et acceptez que, dans le cadre des services de nommage de IT-Num, sont considérés comme des manquements graves à Vos obligations contractuelles:

- tout manquement grave, tel que défini dans Nos Contrats, et notamment, tout choix et/ou utilisation de Votre nom de domaine, directement ou indirectement, en violation des obligations Vous incombant en application des Conditions générales de prestations de services de IT-Num et qui y serait définie comme un manquement grave.

Conformément à Nos Contrats, Nous Vous rappelons que:

- tout manquement grave à Vos obligations est de nature à motiver la suspension/désactivation voire la suppression de Votre nom de domaine et/ou de Votre Compte IT-Num, et, par conséquent de tous les services optionnels accessoires qui y seraient associés, sans formalité et sans préavis;
- IT-Num ne pourra, alors, être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes liées à la suspension, la désactivation ou la suppression de Votre nom de domaine et/ou de Votre Compte IT-Num, et, par conséquent de tous les services optionnels accessoires qui y seraient associés, ce dont Vous devrez faire Votre affaire personnelle, s'agissant de Vos éventuels Utilisateurs, ou de toute personne à qui Vous auriez concédé un droit quelconque sur Votre nom de domaine ou tout ou partie des services éventuellement associés;
- aucune indemnisation ou remboursement ne pourront être exigés de ce fait de IT-Num, outre Votre éventuelle condamnation en application des textes en vigueur et de Nos Contrats.

### 12.2. Si IT-Num y est contrainte

Vous acceptez que, conformément aux lois et règlements en vigueur au BENIN et à Nos Contrats Nous pourrions procéder à la suspension ou suppression immédiate et sans préavis de Votre nom de domaine et/ou de Votre Compte IT-Num et, par voie de conséquence, de tout service ou option associé à Votre nom de domaine et/ou à Votre Compte IT-Num:

- pour répondre à une obligation légale ou réglementaire, ou en application des règles auxquelles Nous sommes soumis en tant que bureau d'enregistrement de nom de domaine, ou
- sur injonction d'une autorité compétente (et notamment en

- application d'une décision judiciaire ou extra judiciaire), ou
- pour certains services optionnels accessoires, si Nous recevons une notification conforme à l'article 6.I.-5. de la Loi pour la Confiance dans l'économie numérique (dite LCEN) du 21 juin 2004 concernant tout ou partie de Votre site ou de ses Contenus, dans le cadre du service hébergement souscrit.

## Article 13- Interventions de IT-Num, des Autorités de Tutelles, des Registres et des Offices d'enregistrement

Les Autorités de Tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement peuvent être amenés à intervenir sur l'enregistrement de Votre nom de domaine dans les bases dont ils ont la charge, en application des règles qu'ils édictent et dont le respect conditionne la validité de l'enregistrement de Votre nom de domaine auprès de ces entités, dans les bases de données mondialement partagées.

Ces règles Vous sont exposées dans les conditions particulières propres à chaque extension et y sont intégrées par renvoi, outre leur présentation sur Notre site web.

IT-Num, dont le rôle consiste à transmettre Vos demandes à ces entités, ne pourra donner suite aux demandes que Vous pourriez formuler auprès de ses services si Votre nom de domaine à été suspendu, bloqué, ou résilié par les entités en charge de la gestion de l'extension dans laquelle Votre nom de domaine est enregistré, ou en application d'une décision d'une autorité compétente.

Vous acceptez en outre que Nous pourrions procéder à toute suspension, modification, transfert ou destruction du nom de domaine, et/ou suspension ou résiliation des services optionnels accessoires, dans les cas suivants:

- afin de corriger une erreur commise par le Registre ou par Nos services;
- si l'encaissement du paiement est rejeté ou annulé (par exemple opposition chèque ou carte bancaire). Nous serons alors fondés soit à détruire, soit à geler le nom de domaine devenu impayé jusqu'à régularisation du paiement ou Expiration du nom de domaine;
- si Nous sommes informés d'un litige relatif à Votre nom de domaine et/ou visant l'utilisation qui en est faite, directement ou indirectement. Nous procédons alors au blocage de Votre nom de domaine, dans l'attente de sa résolution ou de la décision à intervenir;
- en application d'une décision de justice, d'une instance arbitrale ou d'une commission administrative accréditée par l'Autorité de tutelle dans le cadre d'une procédure alternative de règlement des litiges ou tout document ayant force de chose jugée entre les parties, portant sur Votre nom de domaine, conformément aux règles applicables à l'extension considérée et aux lois et règlements en vigueur;
- pour répondre à une obligation légale ou réglementaire ou à une injonction d'une autorité compétente.

Vous reconnaissez que ni Notre responsabilité ni celle des Autorités de tutelle, des Registres et/ou Offices d'enregistrement ne pourra être engagée de ce fait, quelle que soit l'intervention, et que Vous pourrez, le cas échéant, être condamné au paiement de dommages et intérêts en réparation du préjudice causé et de

la violation du Contrat outre les condamnations auxquelles Vous exposez du fait de la violation des lois et règlements en vigueur.

#### Article 14- Exclusions et Limitations de responsabilité de IT-Num

Outre les exclusions et limitations de responsabilité détaillées dans Nos Conditions générales de prestations de services, Vous reconnaissez et acceptez que IT-Num, les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement ne peuvent être tenus responsables des conséquences de l'annulation, de la suspension, du transfert ou du refus d'octroi d'un nom de domaine, résultant de l'application des règles édictées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement ou de l'exécution d'une décision judiciaire, arbitrale ou d'une commission administrative.

Nous sommes en effet alors tenus de procéder à ces interventions sur Votre nom de domaine en application de Notre propre contrat avec ces entités et Vous y consentez expressément.

Vous reconnaissez que Notre responsabilité est exclue, notamment, dans les cas suivants:

- impossibilité ou refus opposé par un Registre ou l'Office d'enregistrement de l'octroi d'un nom de domaine pour lequel Vous auriez formulé une demande;
- échec d'une opération d'enregistrement ou de modification du nom de domaine pour des raisons indépendantes de IT-Num et malgré Nos diligences;
- difficultés occasionnées par un manquement à Vos obligations contractuelles, notamment en cas de violation des spécifications ou limitations techniques de Nos services, de perte ou communication de Vos mots de passe, de fourniture d'informations personnelles inexacts ou périmés, ou de défaut de production des documents requis;
- enregistrement ou utilisation d'un nom de domaine illicite ou préjudiciable, dont Vous assumez la pleine et entière responsabilité;
- conséquences de l'application d'une décision d'une autorité compétente;
- indisponibilité de Nos services causée par une défaillance des acteurs techniques du réseau Internet, opérateurs de télécommunication, Registres... malgré Nos diligences;
- un cas de force majeure ou fait extérieur;
- ou de manière générale de tout événement échappant à Notre contrôle raisonnable.

De convention expresse entre les parties, IT-Num ne peut être tenue responsable des préjudices indirects, notamment d'ordre commercial, ou d'une perte d'exploitation, liés à l'utilisation de ses services ou à leur dysfonctionnement.

En toute hypothèse, Vous ne pourrez prétendre recevoir de IT-Num une indemnisation supérieure aux montants d'ores et déjà réglés à IT-Num en contrepartie du service effectivement indisponible pour la période d'indisponibilité.

#### Article 15- Données personnelles – Annuaire

#### Données Déclarées

Lors de la création ou de la modification de Votre nom de domaine, Vous serez amené à déclarer pour Vous ainsi que pour Vos Contacts des données identifiantes et techniques. La liste exacte des données ainsi que le caractère facultatif ou obligatoire de leur communication pour bénéficier du service sont précisés ci-avant, et sur le formulaire de saisie disponible et accessible en permanence sur Notre site web.

#### Finalité

Les informations collectées dans le cadre de Nos services, telles que listées ci-avant et rappelées, au moment de leur saisie par Vos soins en ligne, sur Notre interface, permettent l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine, et font l'objet d'un traitement automatisé dans Nos bases de données et celles des Registres.

Ces informations sont rendues publiques et pourront être consultées par toute personne, y compris des tiers, par simple consultation de l'annuaire Whois, qui est accessible non seulement sur Notre site (<http://www.it-num.com/>), mais aussi sur ceux des autres Registrars, des Registres, et de toute entité mettant à disposition cet outil public accessible ainsi dans le monde entier sur Internet, y compris dans des pays n'offrant pas le même niveau de protection relativement au traitement des données à caractère personnel.

En outre, l'ensemble des données transmises à IT-Num et collectées par Notre système font l'objet d'un traitement nécessaire au bon fonctionnement des services que Nous Vous fournissons.

Elles feront foi de la bonne exécution du Contrat et sont conservées à cette fin conformément aux textes en vigueur et aux contrats d'accréditation Nous liant aux Autorités de tutelle, Registres et/ou Offices d'enregistrement. Ces informations pourront être communiquées pour répondre à une obligation légale ou réglementaire comme pour satisfaire à une demande de l'autorité judiciaire, d'une Autorité de tutelle, d'un Registre ou d'un Office d'enregistrement.

#### Fiabilité, accès, modification, opposition, mise à jour des données identifiantes

Vous Vous engagez à déclarer des données complètes, exactes et fiables, y compris en cas de licence d'usage.

Ces informations sont déclarées sous Votre seule responsabilité, et Vous pouvez les modifier en toute autonomie sur Notre Interface. Vous pourrez donc y exercer Votre droit d'accès, de modification et d'opposition conformément à la loi française (loi 78-17 du 6 janvier 1978), au moyen de Vos Codes d'Accès.

En application des règlements des Autorités de tutelle, des Registres et/ou Offices d'enregistrement, le manquement à cette obligation est de nature à fonder la résiliation du Contrat et la destruction de Votre nom de domaine, et peut engager Votre responsabilité comme exposé ci-avant.

Vous déclarez avoir informé Vos Contacts de ces obligations et du traitement automatisé et de la publication [Whois](#) dont font l'objet leurs données. Vous déclarez avoir recueilli expressément

et préalablement leur consentement à cet effet.

Toutefois, dès lors que le système de nommage suppose que les propriétaires et Contacts des noms de domaine soient mentionnés dans l'annuaire Whois, l'exercice de Votre droit d'opposition ne peut s'effectuer que par le moyen de la suppression de Votre nom de domaine, sauf exception de diffusion restreinte prévue dans certaines extensions (voir conditions particulières, notamment .FR et .EU) ou activation, pour les Extensions qui le permettent, de Notre option Whois Protégé sur le(s) Identifiant(s) IT-Num correspondant à tout ou partie des Contacts de Votre nom de domaine.

#### Article 16- Modifications du Contrat et des tarifs

Le Contrat et Nos tarifs sont sujets à modifications, notamment afin de prendre en compte toute évolution jurisprudentielle, légale, réglementaire ou technique ainsi que des règles édictées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement.

Notamment, dès lors que Nous sommes contraints de Vous répercuter les obligations imposées par les Autorités de tutelle, les Registres et/ou Offices d'enregistrement dans Notre propre contrat d'accréditation, Notre Contrat est susceptible d'évoluer pour tenir compte de ces modifications indépendantes de Notre volonté, qui s'imposent à Nous comme à Vous. Ces modifications entreront en vigueur conformément aux Conditions Générales de Prestations de Services de IT-Num.

#### Article 17- Dispositions diverses

Notre éventuelle tolérance d'un manquement contractuel de Votre part ne vaut pas renonciation à Nous en prévaloir. En cas de nullité de l'une des clauses du Contrat, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Le préambule, les annexes, et [Conditions Particulières](#) propres aux extensions ou services accessoires optionnels souscrits font partie intégrante du présent Contrat.

#### Article 18- Droit applicable – Clause attributive de Juridiction

Le Contrat est soumis à la loi française en ce qui concerne les règles de fond comme les règles de forme.

Seule la version française du Contrat fera foi entre les parties.

Les parties tenteront de résoudre de façon amiable tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat.

Vous reconnaissez être informé et Vous acceptez expressément qu'à défaut de résolution amiable, conformément aux textes en vigueur qui Nous sont applicables, et sauf disposition contraire, tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'un de Nos Contrats pourra être porté devant la juridiction du siège social de IT-Num (Bohicon).

En outre, Vous reconnaissez et acceptez que Vous pourrez être attiré, notamment dans le cadre d'une action en garantie, devant toute autre juridiction devant laquelle la procédure aurait été introduite par un tiers, ou à son encontre.

Annexe 1 – Contrat Whois Protégé

*-fin du Contrat d'enregistrement de noms de domaine chez IT-Num  
inspiré du site [www.gandi.net](http://www.gandi.net) -*